

N°2021-10/59B

Objet : MISSION KENYA 2021 : CENTRE DE RESSOURCES EAU ET SANTE DANS LE COMTE DE BARINGO AU KENYA : TRANCHE B.

L'an deux mille vingt et un, le 06 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 29 septembre 2021

Le Président expose à l'assemblée,

Le 20 février 2019, le Bureau a décidé de demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour un projet de coopération au Kenya.

La participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon était alors de 51 317, 40€ TTC (42 764,50€ HT sur la Délibération).

Lors de la recherche d'un lieu de forage, financée par le biais de la convention N°2019 0414, l'hydrogéologue local nous a déconseillé de forer sur le site de l'école de Rabai mais plutôt plus haut sur les contre forts ; solution qui s'est avérée concluante avec un forage fournissant une eau de très bonne qualité pour une quantité avoisinant les 18 m³/heure.

Ce nouveau lieu de forage a demandé une révision de la stratégie et des installations que nous avons envisagées. En effet, le gouvernement local nous a demandé, malgré l'éloignement, de fournir de l'eau à l'école de Rabai ainsi qu'à la communauté locale de Marigat, nouvelle communauté pouvant bénéficier de la distribution d'eau propre à la consommation, augmentant ainsi la dimension du projet qui ne desservira plus seulement 3000 personnes mais bénéficiera à 5000 habitants.

Ainsi, la Tranche A réalisée de 2018 à 2020, a consisté en :

- La création d'un forage pouvant produire un débit de 15m³/h, équipé d'un périmètre de protection grillagé
- La fourniture et la pose d'une pompe immergée de type Grunfos -SP alimentée en énergie solaire
- La création d'un réservoir de stockage, d'un réseau de distribution de 2 km en DN 50, 2,1 km en DN 63 et 3,4 km en DN 90
- La création et le raccordement de 3 kiosques à eau,
- La création et l'alimentation de 2 réservoirs (1 pour l'école de Rab et 1 pour la maternité du dispensaire d'Eldume)
- La formation d'autochtones pour la maintenance et le fonctionnement des installations
- La structuration d'un comité de gestion de l'eau pour assurer la tarification, le recouvrement et la gestion du service

pour un coût de 130 517,69€ et une aide financière de l'Agence de l'Eau s'élevant à 91 502,38€.

La Tranche B restant à réaliser (2020-2022) consistera à :

- Etablir la connexion du réseau depuis le kiosque 3 à N'TEPES, objectif originel
- La création d'un réseau en diamètre 50mm et de 3500 mètres linéaires pour cette tranche,
- Construction et connexion du kiosque 4.

Le coût des travaux estimatif pour cette tranche est de 66 698,23 €. Le coût total de l'opération s'élèverait à 197 415,92 € TTC (Tr A 130 717,69 € + Tr B 66 698,22 €)

La Communauté de Communes a participé à hauteur de 39 215,31€ TTC pour la Tranche A, et sa participation s'élèverait à 20 009,47 € TTC pour la Tranche B.

La participation de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour ce projet modifié, s'élève donc à 59 224,78 € TTC au total, soit une différence de + 7 907,38 € TTC pour un projet d'un montant de 197 415 ,92 € TTC.

Aussi, il est proposé au Bureau de demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau d'un montant de 46 688,76 €, soit 70 % du coût de la tranche B

Tableau de financement prévisionnel définitif :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES					
	FINANCEURS	Tranche A		Tranche B		TOTAL
	Agence de l'Eau	70%	91 508,38	70%	46 688,76	138 191,44
	AUTOFINANCEMENT					
	CCSR	30%	39 215,31	30%	20 009,47	59 224,78
	TOTAL	100 %	130 717,69	100%	66 698,23	197 415,92

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** le projet de réalisation de la Tranche B de l'opération ainsi présentée ;

☞ **DECIDE** de solliciter l'Agence de l'Eau, pour l'obtention d'une aide financière complémentaire conformément au plan de financement ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document pour l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20211006-2021-10-59B-DE
Date de télétransmission : 11/10/2021
Date de réception préfecture : 11/10/2021